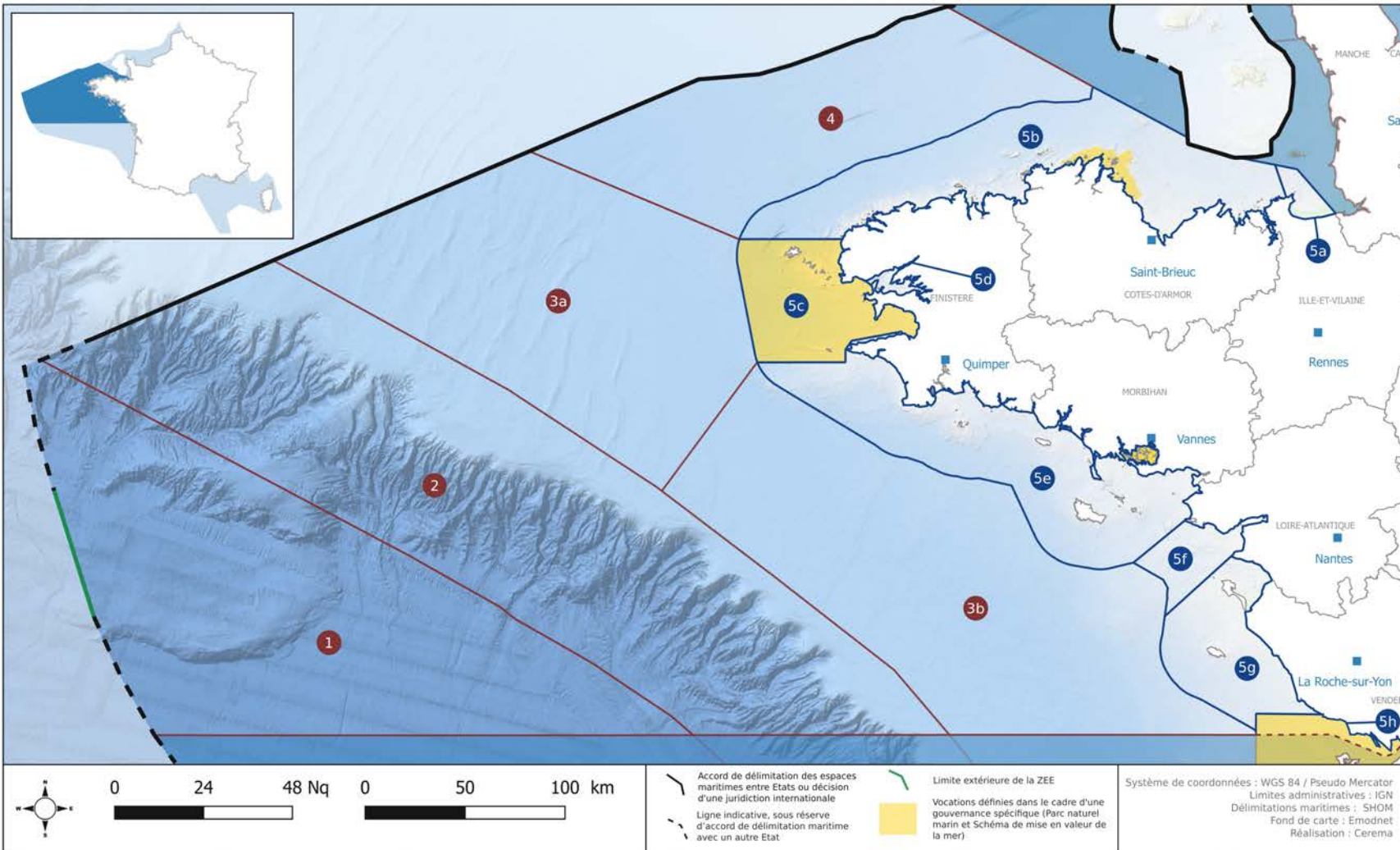


# Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

Représentation cartographique des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade

Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacune des zones.



## 1 Plaine abyssale

Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone et à la préservation des grands cétacés et leurs ressources nourricières.

## 2 Talus continental

Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques.

## 3a Plateau continental nord

Priorité aux pêches professionnelles durables; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec le transport maritime et le développement des énergies renouvelables\*; en préservant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques.

## 3b Plateau continental central<sup>1</sup>

Priorité au développement de l'éolien flottant\* et aux pêches professionnelles durables; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec le transport maritime et l'extraction de granulats marins; en préservant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques.

1 : Cette zone sera la première à étudier pour le développement de l'éolien flottant en tenant compte des travaux menés au niveau régional, en débordant du périmètre de la zone 3b si nécessaire.

## 4 Manche occidentale<sup>2</sup>

Priorité au transport maritime; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les activités de pêches professionnelles durables, des énergies marines renouvelables\* et l'extraction de granulats marins; en préservant les oiseaux et les mammifères marins.

2 : Sur cette zone, l'identification d'espaces propices aux énergies marines renouvelables doit encore faire l'objet d'approfondissements et en débordant si nécessaire, sur la base des travaux menés au niveau régional.

## 5 Mer territoriale

Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire et le lien terre-mer au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales.

## 5a Golfe normand breton et baie du Mont Saint-Michel

Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et aquacultures durables, en cohabitation avec les activités touristiques et la préservation des écosystèmes marins.

## 5b Bretagne nord

Priorité aux pêches et aux aquacultures durables; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables\*, le nautisme et le tourisme durables; en préservant les habitats à fort enjeu écologique, les oiseaux et les mammifères marins. Cette zone inclut le périmètre du SMVM du Trégor - Goëlo, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique

## 5c Parc naturel marin d'Iroise

Connaissance du patrimoine, protection et développement durable du milieu marin (Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du parc naturel marin d'Iroise).

## 5d Rade de Brest

Priorité aux activités industrielles-portuaires et militaires; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les pêches, les aquacultures, la plaisance, l'ensemble des activités nautiques et le tourisme durables; en assurant la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des habitats à fort enjeu écologique.

## 5e Bretagne sud

Priorité aux pêches et aux aquacultures durables; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables\*, le nautisme et le tourisme durables; en prenant en compte la préservation du massif dunaire, des habitats à fort enjeu écologique et des oiseaux marins. Cette zone inclut le périmètre du SMVM du Golfe du Morbihan, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique, ainsi qu'une partie de la circonscription du grand port maritime.

## 5f Estuaire de la Loire

Priorité aux activités industrielles-portuaires et au trafic maritime; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les pêches et les aquacultures durables, le nautisme et le tourisme durables, les énergies marines renouvelables\* et l'extraction de granulats marins; en préservant les forts enjeux écologiques estuariens et rétro-littoraux et le bon fonctionnement de l'interface terre-mer.

## 5g Baie de Bourgneuf et littoral vendéen

Priorité aux pêches et aux aquacultures durables; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables\*, le nautisme et le tourisme durables; en prenant en compte la préservation du massif dunaire et la préservation des habitats et espèces à enjeu écologique fort.

## 5h Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Connaissance du patrimoine, protection et développement durable du milieu marin (Orientations de gestion définies dans l'article 8 du décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis).

\* en lien avec les cartes des potentiels techniques EMR (cf. annexe 0 de la stratégie maritime de façade)